



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNPI)  
DU VAL D'ALLIER CLERMONTOIS



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 06

Avisé à l'arrêté préfectoral  
n° 13-08-163

Le 13/08/2013  
Michel FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.I. : 15 novembre 2010

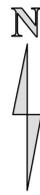
DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Périmètre du PPRNPI
- Limites de communes
- Isochète au pas de 1,00 m
- Isochète au pas de 0,25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres urbains	R	R	R
champs d'expansion des crues	O	R	R
Aléa Fort	R	R	R
Aléa Moyen	O	R	R
Aléa Faible	O	R	R



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre  
Modélisation numérique des écoulements : DLCF  
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

Communes couvertes par le PPRNPI de l'Allier des plaines

LES MARTRES-D'ARTIERE

BEAUREGARD-L'VEQUE

PONT-DU-CHATEAU

